

SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ



- ▶ Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur
- ▶ Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. **Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention.** Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires

Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer et faites immédiatement appel au 17 police secours

- ▶ Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle
- ▶ Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile



- ▶ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur
- ▶ Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs.

Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours

LES DANGERS D'INTERNET

- ▶ Protégez votre ordinateur en installant un logiciel antivirus, un logiciel anti-espion, un pare-feu, régulièrement mis à jour
- ▶ Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance, dont l'adresse commence par « https » lors de la transaction. L'apparition d'icônes (cadenas et clés) est un gage de sécurité
- ▶ Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de connexion de votre compte en ligne ou vos coordonnées bancaires
- ▶ Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas
- ▶ Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet : signalez-le en priorité à votre banque, puis déposez plainte à votre commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie



INFOMATIONS UTILES : WWW.MASECURITE.FR

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries :



www.internet-signalement.gouv.fr
Info Escroqueries : 0811 020 217

Police secours : 17

SAMU : 15

Pompiers : 18

N° d'urgence européen : 112

Source : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-de-la-rubrique-Ma-securite/Conseils-aux-seniors/Les-bons-gestes-lorsque-vous-etes-chez-vous>

GUIDE PRATIQUE SÉCURITÉ SENIORS

Prévention

Conseils

Numéros utiles

schlick
CCAS



LES BONS GESTES
lorsque vous êtes chez vous

CONTACT & RENSEIGNEMENTS

PÔLE SENIORS - Maison du 3e Âge
32 rue de Lattre de Tassigny à Schiltigheim
03 88 33 60 80 • pole.seniors@ville-schiltigheim.fr



DES GESTES AU QUOTIDIEN

Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté est important :

- ▶ Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles. Vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone
- ▶ La nuit, **un téléphone près du lit** vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche)
- ▶ Il existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



EN CAS D'ABSENCE DURABLE

- ▶ Avisez votre voisin ou le gardien de votre résidence
- ▶ Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence
- ▶ **Votre domicile doit paraître habité** : demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin
- ▶ Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
- ▶ **Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.** Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne
- ▶ Dans le cadre des opérations « *Tranquillité vacances* » organisées toute l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile

SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES

Placez en lieu sûr et éloigné des accès : vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

>> Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. Notez les numéros de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :

- ▶ Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur...
- ▶ Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). *Demandez conseil à un spécialiste*
- ▶ Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés



EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- ▶ De chez votre voisin, prévenez immédiatement par téléphone le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie
- ▶ Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...)
- ▶ Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur

Utilisez efficacement les équipements de protection :

- ▶ La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous
- ▶ Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée
- ▶ Évitez de laisser les fenêtres ouvertes la nuit, surtout si elles sont accessibles depuis la rue
- ▶ Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... confiez-les à une personne de confiance
- ▶ Ne laissez pas traîner d'échelle ou d'outils dans le jardin

L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom.

De même, il n'est pas utile de préciser les mentions « veuf » pour les hommes, « madame », « mademoiselle » ou « veuve » pour les femmes.



Premier réflexe : ne touchez à rien !

- ▶ Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- ▶ Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité
- ▶ Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité
- ▶ Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés
- ▶ Déclarez le vol à votre assureur